



CESE Wallonie

Pôle Aménagement  
du territoire

# AVIS

AT.21.55.AV

---

Projet de revitalisation urbaine dite « Site de la  
Passerelle » à ROCHEFORT

Avis adopté le 25/06/2021

Rue du Vertbois, 13c  
B-4000 Liège  
T 04 232 98 97  
pole.at@cesewallonie.be  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Partenaire public :* Commune de Rochefort
- *Partenaire privé :* Prologe-Marche
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis :

- *Référence légale :* Art. R.V.13-4 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 25/05/2021
- *Délai de remise d'avis :* 45 jours
- *Audition :* 4/06/2021
- *Portée de l'avis :* Projet de revitalisation urbaine

### Projet :

- *Localisation :* Le périmètre est centré sur le site de la Passerelle. Il s'étend au pont de la rue de Behogne, via la rue au Bord de l'Eau, et à la passerelle liant la rue de la Passerelle avec la rue Hableau. Le périmètre reprend également deux liaisons lentes situées le long de l'église et du terrain de foot

### Brève description du projet et de son contexte :

Le projet de revitalisation urbaine vise à offrir des espaces publics de qualité et de détente en accordant la part belle à la mobilité lente. Ces espaces se veulent sécurisés et polyvalents pour devenir un véritable lieu de rencontre et de convivialité.

Le projet privé vise à revitaliser le site de la passerelle, en développant un projet immobilier de 44 logements (6 maisons unifamiliales, 42 appartements et studios), des places de stationnement en mode ouvert et un espace extérieur central, tout en s'articulant et en respectant le bâti avoisinant

## AVIS


### **Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le périmètre et le projet de revitalisation urbaine « Site de la Passerelle » à ROCHEFORT.**

Le Pôle estime que le projet présente un périmètre cohérent et s'inscrit dans la philosophie de la revitalisation urbaine telle que définie dans l'article D.V.13 du CoDT. Il souligne la qualité du projet tant public que privé qui permettra d'éliminer et reconvertir un chancre situé au centre de Rochefort, tout en offrant des espaces de qualité et de détente accordant la part belle à la mobilité lente le long de la Lhomme.

Le Pôle encourage toutefois les différents acteurs concernés à prendre en considération les éléments suivants :

- Dimensionner correctement l'espace communautaire situé entre les deux immeubles à appartements de manière à le rendre le plus agréable possible, tout en évitant des problèmes d'intimité entre les habitants des deux immeubles, un effet d'écrasement pour ses utilisateurs et un ombrage trop important des immeubles sur cet espace. Le Pôle insiste pour que les aménagements soient de bonne qualité et en adéquation avec ceux prévus le long des berges de la Lhomme ;
- Vérifier que les objectifs de mobilité du projet soient cohérents avec les objectifs définis dans le projet de Plan communal de mobilité en cours d'approbation. Le Pôle insiste tout particulièrement sur l'importance de garantir des connexions efficaces entre les aménagements de mobilité lente et de voirie prévus au sein du périmètre du projet et les aménagements existants et en projet dans les quartiers avoisinants ;
- S'assurer que les aménagements prévus au niveau de la passerelle permettront d'accéder facilement à la rampe d'accès à la rivière, mais aussi un stationnement aisé pour les voitures et leur remorque qui auront déposé leur bateau.

Le Pôle insiste enfin sur l'importance de l'effet levier que peut avoir l'octroi de la subvention en revitalisation urbaine sur l'obtention d'autres financements, notamment privés, et ce en vue concrétiser des projets qui visent également l'amélioration et le développement intégré de l'habitat dans le centre de Rochefort. Il demande donc que la Commune identifie clairement les potentialités en logements qui pourraient bénéficier de la dynamique enclenchée par ce projet de revitalisation urbaine.



Samuël SAELENS  
Président